



Ma fille ne veut plus aller chez son père

Par Pioux89

Bonjour

Je vous écris car je ne sais plus quoi faire... ma fille veut venir vivre chez moi depuis plus d'un an et chaque fois je l'encourage à parler avec son père et essayer d'arranger les choses mais ces derniers temps ça ne fait qu'empirer. Ma fille voulait faire un CAP et il a imposé de passer le BAC. Elle ne s'en sort plus au lycée, elle passe son temps à l'infirmerie et chez la psy mais il ne veut rien entendre et s'obstine. Il lui a dit que si elle venait vivre chez moi ça irait mal pour elle.

Elle pleure chaque jour. J'ai un rdv avec un médiateur à la fin du mois mais je sais qu'il ne viendra pas. Comment faire pour qu'elle n'y retourne pas la semaine prochaine?? Elle fait des crises d'angoisse tellement elle ne veut pas y retourner.

Avez vous des solutions d'urgence ?? Je ne sais plus quoi faire, le dialogue est impossible avec lui, il ne veut rien savoir..

J'espère que vous pourrez m'aider... merci

Par Isadore

Bonjour,

Si votre fille est majeure, elle fait ce qu'elle veut. Elle peut arrêter le lycée et ne plus aller chez son père.

Si elle est mineure et qu'il y a un jugement, vous êtes obligée de le respecter. Si votre fille est presque majeure, incitez-la à tenir le coup jusqu'à son anniversaire (sauf si elle est victime de violences, bien sûr).

Si vous estimez que l'état psychologique de votre fille mineure est très dégradé, faites-le constater par un médecin et voyez d'urgence un avocat. Si son angoisse est liée selon elle à des faits de violence physique ou psychologique, composez le 119 pour avoir des conseils.

Dans les autres cas, voyez un avocat. On ne peut pas totalement priver le père de son DVH, mais votre fille peut demander à être entendue pour demander à ce qu'il soit plus espacé. Vous pouvez aussi demander au juge la permission de l'inscrire dans un établissement où elle fera les études qui lui plaisent. La rentrée est passée, voyez avec les professeurs quelles solutions peuvent être envisagées pour cette année. Elle peut être déscolarisée un an et travailler si elle a plus de 16 ans.

Les solutions urgentes existent (référé) mais il faut qu'il y ait une urgence (donc un danger pour l'enfant) et le prouver.

Par Pioux89

Ma fille a 16 ans donc largement en âge d'être entendue par un jaf je pense mais le délai avant le rdv me fait très peur. Son père est à la limite du harcèlement moral (plus que limite même je pense)...

Pensez vous que mon médecin traitant puisse faire un certificat quelconque pour qu'elle reste chez moi?

Je lui ai déjà demandé de s'accrocher mais elle ne tient plus moralement. A son lycée ils sont d'accord pour lui laisser ses après midi si elle trouve un patron, ils sont d'accord pour dire que le lycée ne lui convient pas. La psy aussi...

Par kang74

Bonjour

Je ne vois pas bien ce qu'un certificat de médecin a à voir avec un changement de résidence .

Si votre fille n'est pas bien, elle ne doit pas voir un médecin pour un quelconque certificat (qui ne servirait à rien) mais tout simplement pour avoir des soins et un suivi adapté .

Si à 16 ans le malaise des adolescents était résolu par un changement de résidence cela se saurait ...

Il y a le point d'information jeunesse et la maison des adolescents qui peuvent l'aider : elle est suivie par un psy donc cela veut dire que le père a conscience de son état.

Quand un adolescent est mal, il lui est courant de penser que c'est à cause de son orientation (beaucoup de pression depuis affelnet) : il suffit de la rassurer en lui expliquant qu'elle pourra faire ce qu'elle veut à 18 ans .Même un cap .

Enfin, vous faites la démarches que vous voulez auprès du jaf, votre enfant peut DEMANDER à être entendue , mais comprenez que ce ni vous ni elle qui allaient choisir et que même si elle est mal à cause de son père, cela ne veut pas dire qu'elle serait bien ou mieux chez vous.

Donc l'inciter à voir avec son père au lieu d'assumer votre rôle cela ne doit pas l'arranger non plus : les parents font les démarches .

Enfin , les services sociaux peuvent aussi aider votre enfant en proposant une vision extérieure neutre au père ET à la fille pour résoudre certains problèmes .

Rappel : Subir de la maltraitance chez un parent , ne veut pas dire que l'autre parent fera mieux .
Parfois l'adolescent sera plus protégé en internat .

Par Pioux89

Alors je dois avouer que je ne comprends pas bien votre message... ma fille voit la psy chaque semaine et son père dit qu'elle joue la comédie, elle vomit chaque fois qu'elle doit retourner chez son père, quand c'est ma semaine de garde il l'attend à la sortie du lycée pour lui mettre la pression, il lui a dit que les choses iraient très mal pour elle si elle osait demander venir vivre chez moi.

Ca fait plus d'un an qu'elle essaie de discuter avec son père. Et je ne n'ai pris aucune décision pour elle, c'est elle qui ne veut plus voir son père. De mon côté je l'encourage à essayer de communiquer avec lui mais elle se heurte à un mur.

Il menace presque chaque jour ma fille, et elle n'a pas le droit de parole sauf pour répondre "oui papa". Il n'y a plus aucun dialogue entre eux.

Alors j'ai peut-être mal compris votre message mais j'ai l'impression que vous me jetez la pierre. Je vous assure que ma fille ne fait pas sa crise d'adolescence. Elle s'est montrée bien plus adulte que lui depuis plus d'un an.

Par Isadore

Un médecin ne peut pas certifier que votre fille doit rester chez vous. Il peut simplement constater un problème de santé (j'avais derrière la tête la possibilité que votre fille subisse des violences chez son père même si elle ne les nommait pas ainsi).

Je vous conseille de voir un avocat et puisque votre fille fait des crises d'angoisse de vous faire conseiller par le médecin traitant pour qu'elle entame un parcours de soins.

Par kang74

Ce que je dis, c'est surtout que si vous pensez que votre fille serait mieux chez vous, c'est à vous de faire la démarche par une requête au jaf, il ne faut pas lui faire supporter cela seule avec son père dans son état , surtout si vous dites, qu'ensuite il lui met la pression !

Elle devra être entendue par le JAF : il vaut mieux vous faire aider par un avocat .

Le psy c'est bien, mais il y a d'autres aides possible pour son état mental : point information jeunesse, maison des ados , CMP ou CMPP.

Et si elle est vraiment mal (boulimie ou autre) c'est un psychiatre qu'il faut qu'elle voie ; et en urgence .

La santé mentale des adolescent est à prendre au sérieux comme un problème ... de santé !

Je ne parle nullement de crise d'adolescence mais plutôt d'arbres qui cachent éventuellement la forêt : et c'est mieux de ne pas passer à côté .

Que ce soit une maladie psy (qui ne se guérit pas par un changement de résidence) ou d'autres choses.

Par Pioux89

Je ne pensais pas avoir besoin d'un avocat... je n'ai pas les moyens. Je vais me renseigner auprès du tribunal pour connaître les aides possibles...

Ce qui me stresse c'est de savoir que ma fille va devoir continuer comme ça pendant un moment encore... les rdv sont longs à obtenir...

Par kang74

Ce pourquoi il vaut mieux un avocat : vous pouvez faire sans mais si on veut aller vite et bien c'est mieux .
Il n'existe que l'aide juridictionnelle .

Enfin je vous confirme que votre fille ne peut pas rester comme celà : elle a besoin d'une aide MÉDICALE .

Donc un medecin traitant qui l'orientera vers un spécialiste (les délais sont longs mais le MT peut décrire une urgence)

Maison des ados, point information jeunesse, cmp ou cmpp .

Je répète mais c'est important de comprendre que si, justement, elle ne joue pas la comédie, l'urgence ce sont des soins : pas un changement de garde .

Par Pioux89

Je comprends qu'elle a besoin de soins mais je pense vraiment que le changement de garde (au moins temporaire) l'aidera étant donné que son père fait pour l'instant parti de son angoisse.

Elle va déjà à la maison des ados, elle a la chance d'avoir une permanence régulière dans son lycée.

Je vais prendre rdv chez mon médecin et il pourra nous orienter vers des soins adaptés pour elle.

Quand j'appelle son père pour lui parler de sa fille il me répond toujours qu'il n'a pas le temps, qu'il s'en fout ou qu'il a mieux à faire que perdre son temps.

J'espère juste qu'avec le temps ils pourront renouer un lien car même s'il est loin d'être parfait ça reste son père et je ne veux pas qu'elle coupe les ponts avec lui, je sais qu'elle le regrettera forcément un jour où l'autre.

J'espérais une solution à l'amiable mais il refuse tout compromis... je vais devoir me lancer dans une procédure dont on se serait bien passée.

Par kang74

Cette procédure donnera au minimum de l'espoir à votre fille .

C'est de cela que votre fille a besoin : lui rappeler qu'à 18 ans , elle fera ce qu'elle veut, que ce soit ou elle vit ou sa formation .

Après , bien évidemment, si la maison des ados vous sollicitait à ce sujet, et vous conseillait de pouvoir la garder chez vous, cela changerait la donne .